



MaaT Pharma réalise une augmentation de capital d'environ 12,7 millions d'euros avec le soutien de ses actionnaires principaux

Lyon, France, 17 février 2023 – 7h 30 CET – [MaaT Pharma](#) (EURONEXT : MAAT - la « Société »), société française de biotechnologie au stade clinique, pionnière du développement de **Microbiome Ecosystem Therapies™ (MET)¹ dédiées à l'amélioration de la survie des patients atteints de cancers**, annonce aujourd'hui le succès d'une augmentation de capital d'environ 12,7 millions d'euros souscrite par ses principaux actionnaires, Seventure Partners, Fonds PSIM représenté par Bpifrance Investissement, Biocodex, Invus, Céleste Management, Skyviews Life Sciences et Tocqueville. Les fonds levés contribueront ainsi à financer le développement de la bioproduction de la Société et les essais cliniques en cours et à venir.

Hervé Affagard, directeur général et co-fondateur de MaaT Pharma, déclare, « Nous sommes très heureux de la réussite de cette augmentation de capital, et du soutien fort de nos investisseurs actuels. Cette opération met MaaT Pharma en très bonne position pour assurer la mise en œuvre de ses programmes cliniques en cours et à venir, mais également pour poursuivre nos efforts visant à obtenir des financements non dilutifs. C'est également une étape majeure nous permettant de renforcer, encore davantage, nos processus de bioproduction en ligne avec les retours récents et encourageants de la FDA qui nous rapproche de notre objectif d'initier l'évaluation clinique de nos programmes aux Etats-Unis parallèlement aux programmes cliniques en cours en Europe ».

Impact sur l'horizon de trésorerie et utilisation du produit de l'émission

Le produit brut de l'augmentation de capital s'élève à 12.680.000 euros. La visibilité financière de la Société sera prolongée du quatrième trimestre 2023 jusque dans le courant du deuxième trimestre 2024. La Société prévoit d'utiliser le produit de l'augmentation de capital, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie existants, pour consolider les capacités de bioproduction et renforcer les ressources réglementaires afin de soutenir l'objectif de la Société d'initier l'évaluation clinique aux Etats-Unis, sous réserve de la levée de l'avis de

¹ Microbiome Ecosystem Therapy™: Microbiothérapie à Ecosystème Complet

suspension clinique, et également pour poursuivre les développements cliniques en cours pour MaaT013 et MaaT033 ainsi que les besoins généraux de la Société.

Principales caractéristiques de l'augmentation de capital

Le Conseil d'Administration de MaaT Pharma, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée au titre de la 18^{ème} résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2022 (augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées) et conformément à l'article L. 225-138 et suivants du Code de Commerce, a décidé le 16 février 2023 de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 12.680.000 euros, par émission de 1.585.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune (les « **Actions Nouvelles** ») pour un prix de souscription de huit (8) euros chacune (prime d'émission incluse) (l'« **Augmentation de Capital** »).

Les Actions Nouvelles ont été émises au prix de huit (8) euros soit une décote de 11% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes du cours de l'action sur les trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix (soit les séances des 16, 15 et 14 février 2023, ladite moyenne ressortant à 8,99 euros).

Seventure Partners ainsi que Biocodex, actionnaires existants et également représentés au conseil d'administration de la Société ainsi que Fonds PSIM (représenté par Bpifrance Investissement), actionnaire et également représenté en tant que censeur au sein du conseil d'administration de la Société, participeront à l'augmentation de capital pour un montant de souscription respectivement de 2 millions d'euros, 2 millions d'euros et 5 millions d'euros représentant 70,98% de la totalité du montant brut de l'augmentation de capital. Il est précisé que les souscripteurs également administrateurs au sein du conseil d'administration de MaaT Pharma, n'ont pas pris part au vote de l'augmentation de capital lors de la séance du conseil d'administration du 16 février 2023.

La souscription des actionnaires existants à l'augmentation de capital (en ce compris la participation de Seventure Partners, de Biocodex et du Fonds PSIM) représente 12,680 millions d'euros représentant la totalité du montant brut de l'augmentation de capital.

A l'issue des opérations de règlement-livraison prévues le 21 février 2023, le capital social de MaaT Pharma s'élèvera à 1.153.173,90 euros, divisé en 11.531.739 actions. Les Actions Nouvelles seront assimilables aux actions existantes de la Société et seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le numéro ISIN FR0012634822.

Incidence de l'émission sur la répartition du capital

Les Actions Nouvelles représentent 13,74% du nombre d'actions en circulation après l'Augmentation de Capital. Ainsi un actionnaire détenant 1% du capital émis avant l'opération détiendra 0,86% du capital au terme de l'opération.

Le tableau ci-dessous précise l'évolution de la répartition du capital de la Société à la suite de l'Augmentation de Capital :

Ce communiqué n'est pas destiné à la publication ni à la distribution aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Actionnaires	Avant l'augmentation de capital				Après l'augmentation de capital			
	Nombre total d'actions (base non diluée)	% du capital et des droits de vote (base non diluée)	Nombre total d'actions (base diluée)	% du capital et des droits de vote (base diluée)	Nombre total d'actions (base non diluée)	% du capital et des droits de vote (base non diluée)	Nombre total d'actions (base diluée)	% du capital et des droits de vote (base diluée)
Hervé Affagard	190 722	1,92%	313 473	2,97%	196 972	1,71%	319 723	2,64%
Total mandataires sociaux personnes physiques	190 722	1,92%	313 473	2,97%	196 972	1,71%	319 723	2,64%
Fonds Seventure	2 345 236	23,58%	2 345 236	22,24%	2 595 236	22,51%	2 595 236	21,39%
Crédit Mutuel Innovation SAS	1 412 364	14,20%	1 412 364	13,39%	1 412 364	12,25%	1 412 364	11,64%
Biocodex SAS	977 905	9,83%	977 905	9,27%	1 227 905	10,65%	1 227 905	10,12%
Symbiosis LLC	2 027 702	20,39%	2 027 702	19,23%	2 027 702	17,58%	2 027 702	16,71%
FPCI Fonds PSIM	1 177 439	11,84%	1 177 439	11,16%	1 802 439	15,63%	1 802 439	14,86%
Autres investisseurs	342 743	3,45%	342 743	3,25%	796 493	6,91%	796 493	6,57%
Total actionnaires historiques	8 283 389	83,28%	8 283 389	78,54%	9 862 139	85,52%	9 862 139	81,30%
Salariés et consultants	303 203	3,05%	779 983	7,40%	303 203	2,63%	779 983	6,43%
Auto-détention	11 650	0,12%	11 650	0,11%	11 650	0,10%	11 650	0,10%
Flottant	1 157 775	11,64%	1 157 775	10,98%	1 157 775	10,04%	1 157 775	9,54%
Total	9 946 739	100,00%	10 546 270	100,00%	11 531 739	100,00%	12 131 270	100,00%

Informations accessibles au public et facteurs de risque

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques dans le document d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'AMF le 5 juillet 2022 sous le numéro R.22-032 ainsi que dans le rapport financier semestriel 2022. Ce document ainsi que les autres informations règlementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société peuvent être consultés sur le site internet de MaaT Pharma : www.maatpharma.com.

A propos de MaaT Pharma

MaaT Pharma est une société de biotechnologies au stade clinique qui a mis au point une approche complète pour restaurer la symbiose microbiote/hôte des patients atteints de cancers. Engagée dans le traitement des cancers et de la maladie du greffon contre l'hôte (GvH), une complication grave survenant après une greffe de cellules souches hématopoïétiques, MaaT Pharma a lancé en mars 2022 en Europe un essai de clinique de Phase 3 chez des patients atteints de GvH aiguë, après avoir réalisé la preuve de concept de son approche dans un essai clinique de Phase 2. Sa puissante plateforme de découverte et d'analyse, gutPrint® soutient le développement de son portefeuille de produits et son extension à des indications plus larges, en aidant à déterminer de nouvelles cibles thérapeutiques, à évaluer les médicaments candidats et à identifier des biomarqueurs pour la prise en charge de pathologies impliquant le microbiote. Les *Microbiome Ecosystem Therapies™* (Microbiothérapies à écosystème complet) sont toutes produites dans le cadre très standardisé d'une fabrication et de contrôles qualité cGMP, afin de garantir en toute sécurité l'accès à la diversité et à la richesse du microbiote, sous forme orale ou d'*enema*. MaaT Pharma bénéficie de l'engagement de scientifiques de renommée mondiale et de relations établies avec les instances réglementaires pour faire progresser l'intégration des thérapies à base de microbiote dans la pratique clinique.

MaaT Pharma est la première société développant des médicaments à base de microbiote cotée sur Euronext Paris (Code mnémorique : MAAT).



Ce communiqué n'est pas destiné à la publication ni à la distribution aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Données prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué de presse au sujet d'événements futurs sont sujettes à (i) des changements sans préavis et (ii) des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Ces déclarations peuvent comprendre, sans s'y limiter, tout énoncé précédé, suivi ou incluant des mots tels que « cibler », « croire », « s'attendre à », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « prévoir », « estimer », « planifier », « projeter », « vouloir », « pouvoir avoir », « susceptible de », « probable », « devoir », « prévisions » et d'autres mots et termes ayant un sens similaire ou la forme négative qui en découle. Les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et à des incertitudes inhérentes indépendants de la volonté de la Société qui pourraient conduire à ce que les résultats ou les performances réels de la Société diffèrent considérablement des résultats ou des performances attendus exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives.

Contacts

MaaT Pharma – Relations investisseurs

Hervé AFFAGARD, Co-fondateur
et Directeur Général
Siân CROUZET, Directeur Administratif
et financier
+33 4 28 29 14 00
invest@maat-pharma.com

MaaT Pharma – Relations médias

Pauline RICHAUD
Senior PR & Corporate
Communications Manager
+33 6 07 55 25 36
prichaud@maat-pharma.com

Trophic Communications Communication corporate et médicale

Jacob VERGHESE ou
Gretchen SCHWEITZER
+ 49 171 351 27 33
maat@trophic.eu

Avertissement

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « Directive Prospectus »).

En France, l'Offre décrite ci-dessus sera effectuée exclusivement dans le cadre d'un placement au profit d'une catégorie d'investisseurs institutionnels, en conformité avec l'article L. 225-138 du code de commerce et les dispositions réglementaires applicables. Elle ne constitue pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier. En conséquence, aucun prospectus ne sera publié, ni visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (y compris la France), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un des Etats membres.

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas un document d'offre et a un caractère purement informatif.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des Actions Nouvelles aux Etats-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act, étant précisé que les Actions Nouvelles n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que MaaT Pharma n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des Actions Nouvelles aux Etats-Unis d'Amérique, ni dans toute autre juridiction.

Aux seules fins du processus d'approbation du produit par chaque producteur, l'évaluation du marché cible relatif aux Actions Nouvelles a conduit à la conclusion suivante, en lien exclusivement avec les critères du type de clients :

Ce communiqué n'est pas destiné à la publication ni à la distribution
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

(i) le type de clients auxquels les Actions Nouvelles sont destinées, sont uniquement des contreparties éligibles et des clients professionnels, chacun tel que défini dans la directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« MiFID II ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des Actions Nouvelles aux contreparties éligibles et aux clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les Actions Nouvelles (un « distributeur ») devra tenir compte de l'évaluation du type de clients réalisée par les producteurs ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux Actions Nouvelles (en adoptant ou en affinant l'évaluation du type de clients réalisée par les producteurs) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.